



**PRÉFET  
DU CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des Territoires**

# Portraits du Cher

## La forêt et la filière bois

## Table des matières

Le rôle de la forêt.....	3
Le maintien de la biodiversité.....	3
Le stockage de carbone.....	4
La prévention de l'érosion des sols.....	4
La préservation de la qualité de l'eau.....	5
La forêt : l'occupation des sols la plus importante après l'agriculture.....	6
La surface forestière.....	8
Le peuplement forestier.....	9
La production de bois.....	11
À qui appartient la forêt ?.....	12
La forêt publique.....	12
La forêt privée.....	12
La gestion de la forêt.....	15
La filière bois : diversité, complémentarité et source d'emplois.....	18
Evolution du nombre d'exploitations forestières.....	19
Récoltes, exploitation et certification.....	20
La première transformation.....	21
La deuxième transformation.....	22
Le bois-énergie.....	23
Récapitulatif : les chiffres.....	26
Pour en savoir plus.....	27
Annexe 1 : carte du peuplement.....	28
Annexe 2 : schéma d'ensemble de la filière bois.....	29

# Le rôle de la forêt

## Le maintien de la biodiversité

La forêt est un refuge pour les espèces animales ou végétales, qui en retour garantissent son bon fonctionnement.

Des mesures ont été mises en place pour protéger la forêt :

– La stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) de 2004 (renouvelée en 2011) et le Grenelle de l'Environnement en

2007 ont décidé d'actions pour la préservation de la biodiversité dans les forêts :

- la conservation d'habitats ;
- l'adaptation des besoins aux espèces ;
- la régulation du nombre d'ongulés.

Les mesures portent aussi sur l'augmentation des aires protégées : les zones Natura 2000 dans les zones forestières de Sologne et du Pays-Fort.

– Un réseau de réserves biologiques est géré par l'office national des forêts (ONF) :

- dans les réserves biologiques intégrales (RBI), les interventions humaines susceptibles de modifier le milieu sont interdites et la forêt est laissée en libre évolution. Il n'en existe pas dans le Cher.
- dans les réserves biologiques dirigées (RBD), la gestion est orientée vers un objectif de protection d'espèces ou de milieux à haute valeur patrimoniale. Dans le Cher, la forêt domaniale de Thoux est classée en RBD sur 60 hectares<sup>1</sup>.

– Les forêts sont aussi couvertes par des zones naturelles d'intérêt faunistique et floristique (ZNIEFF)<sup>Li<sup>2</sup></sup>

Par exemple :

- la ZNIEFF de la forêt de Saint-Palais ;
- la ZNIEFF de la forêt domaniale d'Allogny (chênaie-hêtraie) ;
- la ZNIEFF des forêts domaniales de Vierzon et Vouzeron (chênaie acidiphile).



### Définitions

**Forêt** : territoire occupant une superficie d'au moins 50 ares avec des arbres capables d'atteindre une hauteur supérieure à cinq mètres à maturité *in situ* un couvert arboré de plus de 10 % et une largeur moyenne d'au moins 20 mètres (IGN).

**Biodiversité** : défini par la Convention sur la diversité biologique comme : « la variabilité des êtres vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie : cela comprend la diversité au sein des espèces, ainsi que celle des écosystèmes » (art. 2).

**Ongulés** : mammifères ayant des sabots, par exemple les sangliers.

**Zones Natura 2000** : la démarche Natura 2000 vise la préservation de la biodiversité d'intérêt européen.

<sup>1</sup> [lien vers la fiche descriptive de la RBD de Thoux, sur le site de l'INPN](#)

<sup>2</sup> Liste des fiches ZNIEFF en région Centre-Val de Loire : <https://inpn.mnhn.fr/zone/znief/region/24/centre>

**Réserves biologiques** : espace protégé en milieu forestier ou en milieu associé à la forêt : landes, mares, tourbières, dunes.

**Zone naturelle d'intérêt faunistique et floristique** : zone issues d'un inventaire reposant sur :

- l'équilibre et la richesse des écosystèmes ;
- la présence d'espèces de plantes ou d'animaux rares et menacées.

**Chênaie-hêtraie** : lieu planté de chênes et de hêtres.

**Chênaie acidiphile** : lieu dont le sol est acide.

## Le stockage de carbone

La forêt participe à la dépollution de notre atmosphère : lors du processus d'assimilation chlorophyllienne, l'arbre absorbe du dioxyde de carbone et rejette de l'oxygène.

1 m<sup>3</sup> de bois exploité<sup>3</sup> :

- stocke 270 kg de carbone ;
- absorbe 1 tonne de CO<sub>2</sub> ;
- libère 730 kg d'oxygène.

La forêt fonctionne comme un piège à carbone et contribue aux objectifs du protocole de Kyoto qui vise à la diminution des gaz à effet de serre dus à l'activité humaine.

La forêt intervient également sur l'amélioration de la qualité de l'air en filtrant les poussières et les pollutions microbiennes issues de l'activité industrielle. La vitalité de la forêt est donc également un indicateur de santé.

## La prévention de l'érosion des sols

En arrêtant la pluie grâce au couvert des feuilles, la forêt amortit la violence des précipitations et prévient ainsi l'**érosion** du sol. Dans des zones soumises à des pluies fréquentes et intenses, une végétation riche (arbres, buissons, herbes, mousses) limite l'effet d'érosion et de lessivage du sol. La reforestation des terrains dégradés permet de prévenir inondations.

Elle joue le même rôle de ralentisseur pour le vent et la désertification.

En cas de déforestation, l'érosion du sol sur les terrains en pente peut prendre des proportions inquiétantes.

Face au risque d'érosion des sols, afin de maintenir les boisements et les haies, sur 14 communes du Sancerrois, un arrêté préfectoral<sup>4</sup> abaisse « le seuil de la superficie boisée en dessous duquel les **défrichements** ne sont pas soumis à autorisation administrative à 0,5 hectare » au lieu de 4 hectares selon la règle générale.

<sup>3</sup> CRPF Île-de-France et Centre

<sup>4</sup> <http://www.cher.gouv.fr/content/download/6479/38144/file/>



### Définitions

**Erosion** : phénomène de dégradation des sols (pertes absolues de sol en termes de couche arable et d'éléments nutritifs).

**Défrichement** : toute opération volontaire ayant pour effet de détruire l'état boisé d'un terrain et de mettre fin à sa destination forestière.

## La préservation de la qualité de l'eau

La forêt participe à la régulation du cycle de l'eau grâce à son comportement pendant les périodes de précipitation.

Toute la pluie ne parvient pas au sol. Une partie est arrêtée par la surface des feuilles et s'évapore à ce niveau. Le reste s'écoule le long des troncs et des branches, ou atteint directement la **litière** et l'**humus** du sol.

Quand la litière et l'humus du sol sont saturés, l'eau, filtrée de ses impuretés par **percolation** à travers les différentes strates du sol, chemine vers la **nappe phréatique** et assure l'alimentation des sources.



### Définitions

**Litière (forestière)** : ensemble de feuilles mortes et débris végétaux en décomposition.

**Humus** : couche supérieure du sol créée, entretenue et modifiée par la décomposition de la matière organique.

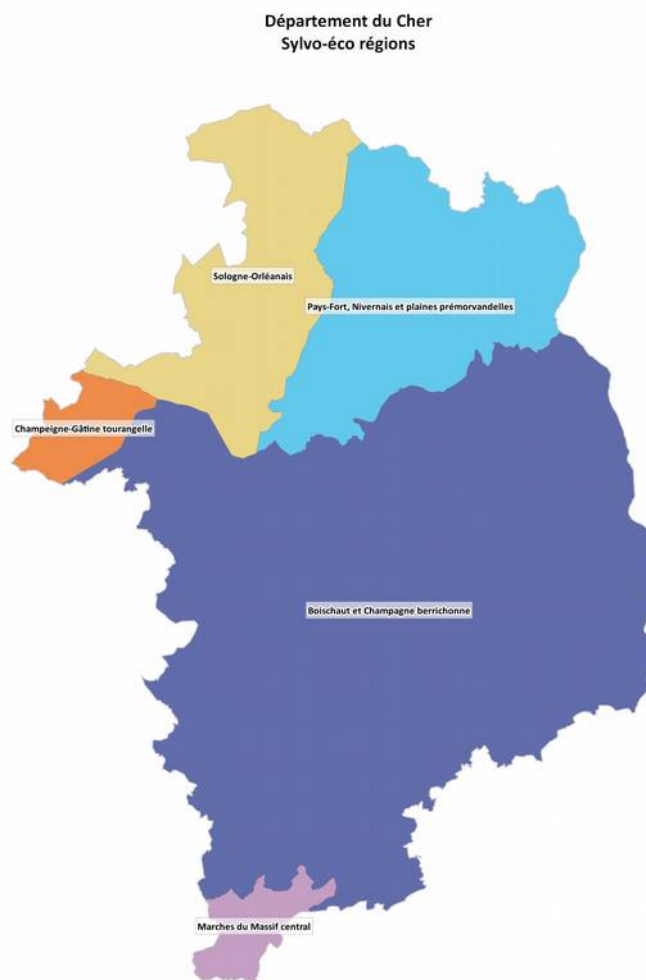
**Percolation** : écoulement d'eau dans les différentes couches du sol.

**Nappe phréatique** : nappe d'eau de faible profondeur. Elle alimente les puits et les sources en eau potable

# La forêt : l'occupation des sols la plus importante après l'agriculture

La France a été découpée par l'institut national de l'information géographique et forestière en 11 grandes régions écologiques prenant en compte des facteurs climatiques, géologiques et topographiques. Ces régions ont été ensuite divisées en **sylvoécorégions**.

Le Cher appartient à la grande région écologique Centre Nord Semi-océanique composée de sylvoécorégions dont 5 concernent le Cher.



DDT du Cher - SCAP/BDIG - septembre 2019 - 190E30\_forêt\_bout - © IGN BD Cartho



## Définitions

**Sylvoécorégions** : zone géographique suffisamment vaste à l'intérieur de laquelle la combinaison des valeurs prises par les facteurs déterminant la production forestière ou la répartition des habitats est originale. Il y a 86 SER en France.

Les trois principales sylvoécotégions (SER) concernant le Cher sont :

- la SER « Boischaut et Champagne berrichonne<sup>5</sup> »
- la SER « Sologne Orléanais<sup>6</sup> »
- la SER « Pays-Fort, Nivernais et plaines prémorvandelles<sup>7</sup> »

La SER « Boischaut et Champagne berrichonne » est caractérisée par un paysage de plateaux entaillés par des vallées.

L'agriculture domine sur les 3/4 de sa surface ; la forêt couvre 19 % de la surface de la SER (169 000 hectares).

Les massifs forestiers les plus importants dans le Cher sont les bois de Meillant, le bois de Serruelles et de Bouard.

La SER « Sologne Orléanais » s'étend sur un plateau monotone et peu ondulé

La forêt couvre 55 % de la surface de la SER (377 000 hectares).

C'est une forêt privée à 90 % hormis quelques massifs domaniaux comme Vierzon et Vouzeron.

La région forestière « Grande Sologne » a été reboisée au 19<sup>e</sup> siècle en pins en accompagnement des chênes, bouleaux, trembles et localement du châtaignier. On y trouve des forêts et des landes.

La zone Natura 2000 « Sologne » est le plus grand site d'importance communautaire (SIC) d'Europe : zone humide d'importance reconnue pour les oiseaux.

La SER « Pays-Fort, Nivernais et plaines prémorvandelles » est un vaste ensemble de plateaux vallonnés et inclinés vers le Bassin parisien et la Vallée de la Loire.

Elle comprend des prairies, des cultures et des forêts.

La forêt couvre 31 % de la surface de la SER (143 000 hectares).

Les massifs domaniaux les plus vastes en Pays-Fort sont la forêt de Saint-Palais (1 900 hectares) et la forêt d'Allogny (2 300 hectares).

Les principales zones boisées sont :

- la Sologne : elle occupe plus d'un tiers de la surface forestière du département ;
- l'arrière-pays de Vierzon ;
- le Pays Fort ;
- le Boischaut ;
- le rebord du plateau qui domine la Loire et l'Allier.

---

5 lien vers l'inventaire forestier de l'IGN : [https://inventaire-forestier.ign.fr/IMG/pdf/B\\_91.pdf](https://inventaire-forestier.ign.fr/IMG/pdf/B_91.pdf)

6 lien vers l'inventaire forestier de l'IGN : [https://inventaire-forestier.ign.fr/IMG/pdf/B\\_70.pdf](https://inventaire-forestier.ign.fr/IMG/pdf/B_70.pdf)

7 lien vers l'inventaire forestier de l'IGN : [https://inventaire-forestier.ign.fr/IMG/pdf/B\\_53.pdf](https://inventaire-forestier.ign.fr/IMG/pdf/B_53.pdf)

## La surface forestière<sup>8</sup>

Au début du 20<sup>e</sup> siècle (statistique Daubrée 1908), la forêt couvrait 123 000 hectares dans le département.

D'importants reboisements, débutés dès la fin du 19<sup>e</sup> siècle en Sologne ont contribué à augmenter la surface forestière.

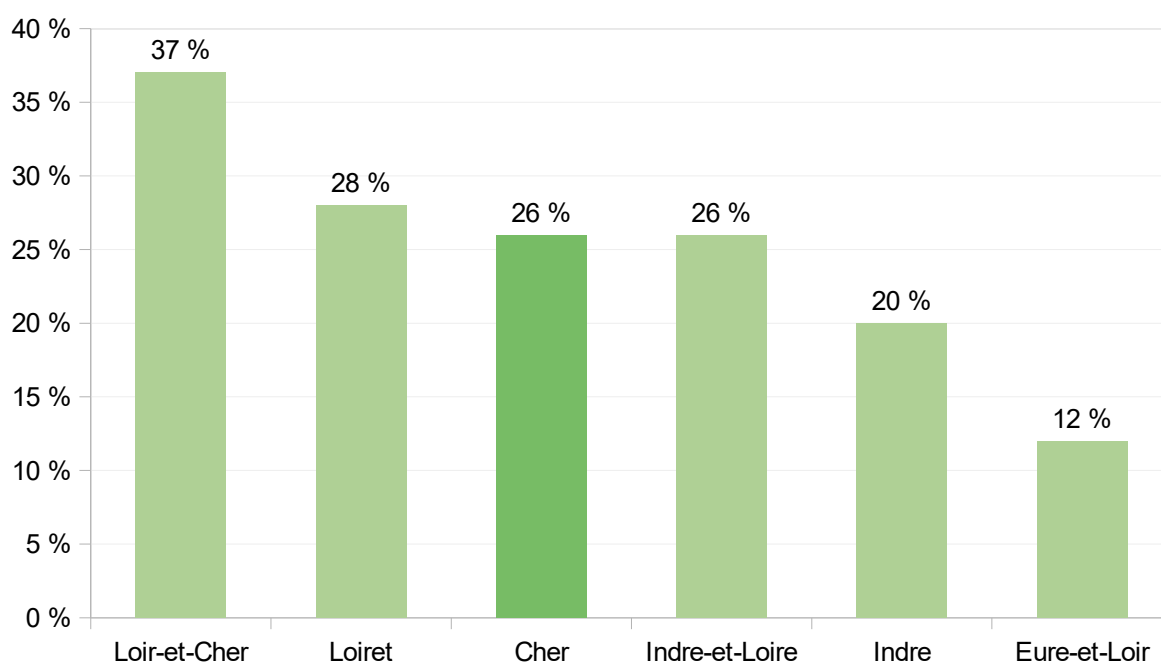
La Champagne berrichonne, autrefois la partie la plus boisée du Berry, a connu, en particulier dans les années 1960-1970, des défrichements considérables (3 000 hectares par an en moyenne de 1967 à 1969) destinés à une mise en valeur agricole.

Aujourd'hui, le Cher est couvert par 189 000 hectares de forêt dont 97 % est considérée en **forêt fermée**.

C'est le 3<sup>e</sup> département le plus boisé de la région après le Loir-et-Cher et le Loiret. Les surfaces boisées représentent 19 % de la forêt régionale.

Le taux de boisement du département est de 26 %. Il est un peu plus élevé que la moyenne nationale (31 %) (IGN).

**Taux de boisement en 2015 des départements de la région Centre Val de Loire**



### Définitions

**Forêt fermée** : une couverture boisée fermée est un terrain de superficie au moins égale à 50 ares et de largeur supérieure ou égale à 20 mètres où croissent des arbres (dépassant 5 mètres de hauteur à maturité in situ) et où le taux de couvert absolu est au moins égal à 40 % (IGN).

<sup>8</sup> Source : Inventaire forestier national 2013-2017 – IGN



La surface forestière s'accroît régulièrement dans le département, essentiellement sur les terrains délaissés par l'agriculture.

Le taux d'accroissement moyen annuel de la surface forestière entre 1985 et 2019 dans le département est situé entre 0,3 et 0,7 %/an<sup>9</sup>.

Sur les dix dernières années, environ 350 hectares ont été défrichés avec autorisation administrative. Les destinations principales des terrains défrichés sont l'exploitation de carrières, la mise en valeur agricole et l'urbanisation.

## Le peuplement forestier<sup>10</sup>

[Voir Annexe 1](#)

Les peuplements de feuillus occupent les deux tiers de la forêt française, notamment dans les zones de plaine.

Dans le Cher, Sur les 189 000 hectares de forêt, 181 000 hectares sont de la forêt de production parmi lesquels 175 000 hectares sont de la forêt de production avec un couvert recensable.

Parmi ces 175 000 hectares, 155 000 hectares sont recouverts de feuillus, majoritairement du chêne (111 000 hectares).

Les résineux ont été implantés en France de manière importante après la deuxième guerre mondiale notamment dans les zones peu propices aux feuillus de qualité. On recense 21 000 hectares de forêt de production de résineux dans le Cher, notamment bien représentés en Sologne. Les pins sylvestres sont majoritaires. La proportion de résineux a augmenté entre 1985 et 1999 à la suite de reboisements.

Il faut souligner également la présence d'espaces boisés non forestiers. Ce sont les bosquets, les haies en ensembles linéaires continus (au moins 25 mètres de long), les alignements d'autres essences forestières, dont le rôle est important tant au niveau de la ressource en bois, qu'en matière de biodiversité et de protection des sols et des eaux.

En matière de diversité des peuplements, 63 % des forêts de production sont des peuplements monospécifiques et 37 % sont mélangés.



### Définitions

**Forêt de production** : terrain d'une superficie au moins égale à 50 ares et de largeur supérieure ou égale à 20 mètres où croissent des arbres dont le taux de couvert absolu est au moins égal à 10 % et pouvant être utilisés pour produire du bois. Cela signifie que le terrain doit permettre une production de bois sans qu'une autre utilisation ou les conditions physiques ne viennent en empêcher l'exploitation (réserve intégrale, zone

<sup>9</sup> <https://inventaire-forestier.ign.fr/spip.php?rubrique11>

<sup>10</sup> Source : Inventaire forestier national 2013-2017 – IGN

inaccessible, etc) (IGN).

**Forêt de production avec un couvert recensable** : à l'exclusion des forêts de production ayant un couvert non recensable :

- les forêts temporairement non boisées (suite à une coupe rase par exemple), c'est-à-dire sans couvert, mais dont on considère qu'elles porteront à nouveau prochainement un peuplement forestier ;
- les forêts où le taux de couvert absolu des arbres recensables est inférieur à 15 %.

**Feuillus** : arbres produisant des feuilles bien développées.

**Résineux** : famille des sapins et produisant de la résine.

**Bosquets** : arbres ou groupes d'arbres occupant entre 5 et 50 ares (Agreste).

**Peuplements monospécifiques** : peuplements pour lesquels une essence représente plus des trois-quarts du couvert des arbres (IGN).

## L'origine des arbres et la forêt de production<sup>11</sup>

Les peuplements des forêts de production du Cher proviennent de deux origines différentes :

- issus de rejets : 7 Mm<sup>3</sup> soit 21 % du volume ;
- issus de semences : 28 Mm<sup>3</sup> soit 79 % du volume.

Dans le Cher, la production de la forêt s'élève à 1,1 millions de m<sup>3</sup> (Mm<sup>3</sup>) dont 1 Mm<sup>3</sup> est réalisée en forêt privée. La production, en forêt privée, s'élève à 6,1 m<sup>3</sup>/hectare/an.

Le **volume de bois sur pied** s'élève à 35Mm<sup>3</sup>, soit un volume moyen de 190 m<sup>3</sup>/hectare, dont 30Mm<sup>3</sup> de feuillus. Ce volume moyen est plus élevé que pour la région Centre-Val de Loire (181 m<sup>3</sup>/hectare) et que la moyenne nationale (170 m<sup>3</sup>/hectare).

85 % (30Mm<sup>3</sup>) de ce volume se trouve en forêt privée, ce qui est largement supérieur à la moyenne nationale (72 %).

	<b>Volume de bois sur pied</b>	<b>Production de la forêt en volume</b>
Feuillus	30 Mm <sup>3</sup>	0,9 Mm <sup>3</sup> /an
Résineux	5 Mm <sup>3</sup>	0,2 Mm <sup>3</sup> /an

Source : Résultats d'inventaire forestier – campagne 2013 à 2017



### Définitions

**Volume de bois sur pied** : volume des arbres est estimé lors de mesures faites sur le terrain. Il se rapporte à la forêt de production dont la surface est prise en compte pour les calculs de valeurs à l'hectare. Seuls sont pris en compte les arbres « recensables » dont la circonférence à 1 m 30 est supérieure ou égale à 23,5 cm (7,5 cm de diamètre)(IGN).

11 Source : Inventaires forestiers nationaux IGN 2013-2017

# La production de bois<sup>12</sup>

Dans le Cher, le volume exploité est de 406 836 m<sup>3</sup> en 2019, soit 20 % du volume exploité dans la région Centre. Les récoltes de bois ont connu une forte augmentation ces dernières années.

La production forestière est de 3 types :

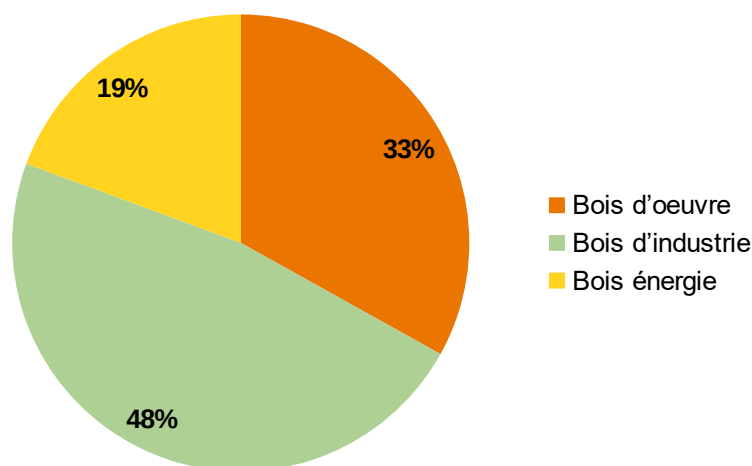
- le **bois d'industrie** représente 48 % de la récolte de bois avec 67 % de feuillus
- le **bois d'œuvre** représente 33 % de la récolte de bois avec :
  - 55 % de feuillus essentiellement du chêne et du peuplier ;
  - 45 % de résineux essentiellement du douglas et du pin sylvestre.
- le **bois énergie** représente 19 % de la récolte de bois.

Les chênes récoltés sont de haute qualité et recherchés pour la fabrication de **merrains**.

Les douglas du Pays-Fort sont utilisés surtout pour le bois de construction.

En Sologne, les bois sont de moins bonne qualité.

Récolte de bois en 2019



## Définitions

**Bois d'industrie** : il est constitué de bois de petite dimension destiné à l'industrie de la pâte à papier ou des panneaux (bois de trituration), des bois de mines et des poteaux (Agreste).

**Autres bois d'industrie** : il est destiné à la fabrication de bois de mine, de poteaux de lignes électriques ou téléphoniques, de piquets, pieux, échelas, etc (Agreste).

**Bois d'œuvre** : il est constitué de grumes ayant des caractéristiques de dimension et de qualité suffisantes pour être sciées, tranchées, déroulées ou fendues (Agreste).

**Bois énergie** ou bois de chauffage ou bois de feu est un bois destiné à la combustion ou à la carbonisation (Agreste).

**Merrains** : pièces de bois de haute qualité destinées à la fabrication de douelles de tonneaux (Agreste).

12 Source : Agreste 2019, [https://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Foret\\_scierie\\_cle8143bd-1.pdf](https://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Foret_scierie_cle8143bd-1.pdf)

# À qui appartient la forêt ?<sup>13</sup>

La forêt privée domine à 86 % dans le département du Cher (88 % en région Centre).

## La forêt publique

Elle est minoritaire dans le département mais reste toutefois importante avec 26 000 hectares. Le Cher tient la deuxième place de la région en surfaces derrière le Loiret.

La forêt publique est essentiellement domaniale (en termes de superficie) ; elle est gérée par l'office national des forêts (O.N.F.)<sup>14</sup>.

La mission de l'ONF est d'assurer la pérennité et la vitalité des forêts et répond à trois objectifs indissociables : produire du bois, préserver l'environnement et accueillir le public.

Dans le Cher, on peut citer les forêts domaniales de Vierzon, d'Allogny et de Vouzeron.

## La forêt privée<sup>15</sup>

La forêt du Cher est constituée majoritairement de grands domaines privés : 155 000 hectares (86%) appartiennent à des propriétaires ou groupements privés.

La structure de la propriété forestière dans le département se caractérise par une taille importante. La majorité (60 %) des propriétés forestières sont des ensembles de plus de 100 hectares (Centre : 44 %, France 29 %) détenus par 5 % des propriétaires forestiers.

51 % des propriétaires possèdent moins de 4 hectares, soit 4 % de la surface forestière (Centre : 60 % – France : 62 %).

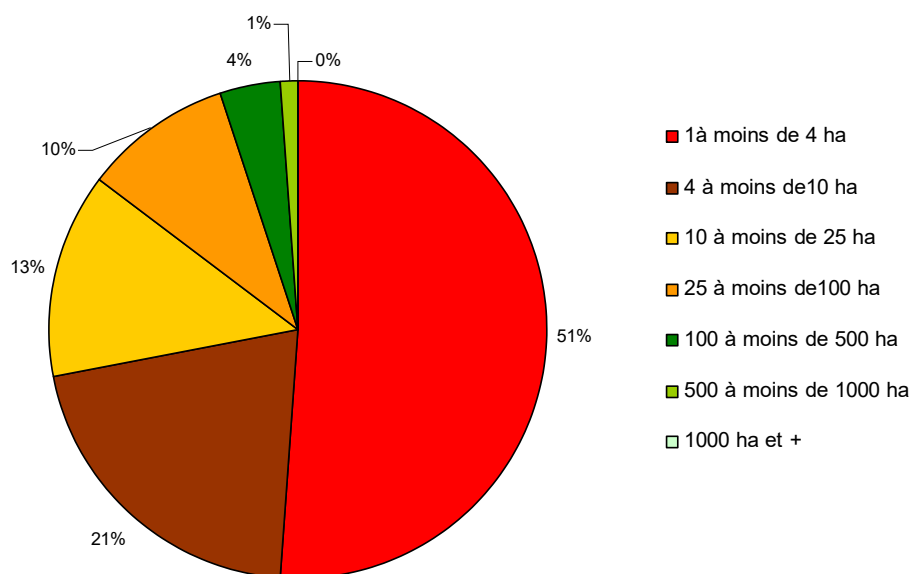
---

13 Source : Inventaire forestier national 2013-2017 – IGN

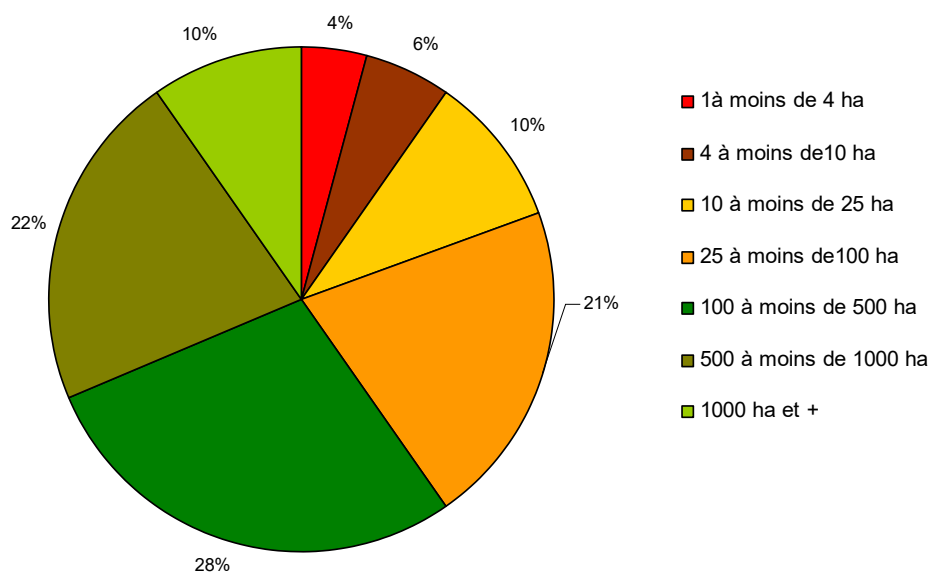
14 <https://www.onf.fr/>

15 Source : AGRESTE 2012 – DRAAF

## Répartition des propriétaires par surfaces de propriété dans le Cher

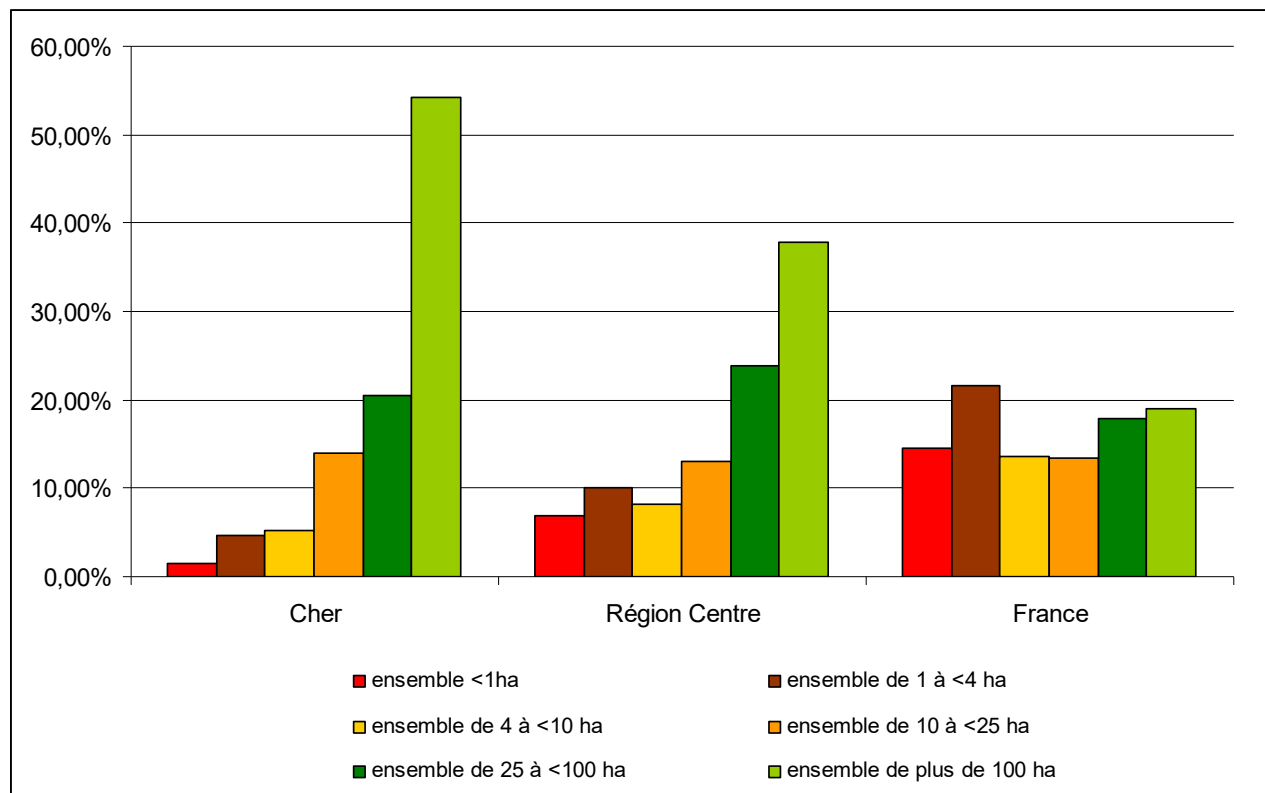


## Répartition des surfaces forestières privées par taille de propriété dans le Cher



La forêt privée dans le Cher, est peu morcelée (85 % de la forêt privée est constituée d'ensembles d'un seul tenant de 10 hectares et plus, 75 % en région Centre, 50 % en France).

### Répartition des ensembles boisés d'un seul tenant selon leur surface



74 % des propriétaires ont plus de 60 ans. Ils sont plus âgés que dans le reste de la région, puisque la moyenne d'âge dans le Cher est de 73 ans contre 64 ans en moyenne pour la région.

74 % sont des retraités et 21 % des exploitants agricoles.

## La gestion de la forêt

Les enjeux de gestion liés à la forêt sont les suivants :

- mobiliser le volume bois très attendu chaque année pour assurer l’approvisionnement des entreprises ;
- soutenir les marchés des différentes catégories de récolte de bois ([définitions page 22](#)) : bois d’œuvre, bois d’industrie, et bois énergie ;
- assurer le marché local du bois-énergie ;
- promouvoir la gestion durable ;
- maintenir dans les massifs des zones favorables à la biodiversité et créer des zones de conservation faunistique et floristique ;
- maintenir le bon équilibre agro-sylvo-cynégétique actuellement rompu dans certains secteurs du département (Sologne du Cher).

Dans le cadre de l’organisation des chasses, on assiste à un engrillagement en Sologne. L’augmentation du nombre de clôtures est visible et pose des problèmes sur :

- l’image de ce massif forestier ;
- l’économie de la chasse ;
- la préservation de la diversité des milieux et habitat, la liberté de déplacement de la faune sauvage : il entrave la circulation et le brassage naturel des animaux sauvages et menace l’équilibre faune/flore ;
- le risque accru de [zoonoses](#).

La gestion de la forêt par son propriétaire suppose qu’il ait défini ses objectifs :

- production de bois : la production de bois de qualité est souhaitable sur des sols favorables, en particulier le bois d’œuvre. C’est une source de revenus pour le propriétaire. Selon les essences et la qualité, le marché des [grumes](#) est national voire souvent international.  
Les produits de second choix trouvent des marchés plutôt locaux a des prix nettement moins élevés. Le bois d’industrie est un des rares débouchés pour les bois issus des premières éclaircies. Certains taillis peuvent être destinés a la production de bois énergie. À proximité des agglomérations, le prix de vente peut être intéressant.
- objectif [cynégétique](#)<sup>16</sup> : le propriétaire peut souhaiter donner a sa forêt un objectif cynégétique prépondérant. Toutefois, cette orientation doit se faire dans le respect de la loi qui précise que « le développement durable des forêts implique un [équilibre sylvocynégétique](#) harmonieux, permettant la régénération des peuplements forestiers dans des conditions économiques satisfaisantes », et dans le respect des engagements du propriétaire et des PSG pour les forêts qui y sont soumises.  
Pour mettre en œuvre cet objectif, il dispose de trois moyens :
  - le plan de chasse ;

---

<sup>16</sup> Voir le portrait « Chasse et pêche », <https://www.cher.gouv.fr/Publications/Etudes-observatoires-et-cartes-du-departement-du-Cher/Portraits-du-Cher-caracteristiques-du-departement2/Chasse-et-Peche>

- la sylviculture ;
  - les protections physiques.
- objectifs environnementaux et de loisir : loisirs, accueil du public, préservation de l'environnement, valorisation des menus produits de la forêt (récolte de champignons, de petits fruits, de feuillages, contrat avec les apiculteurs, etc).

## Les orientations nationales et régionales

En application de la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture et la forêt (LAAF)<sup>17</sup>, le plan national de la forêt et du Bois (PNFB)<sup>18</sup> fixe les orientations politiques forestières des forêts publiques et privées pour sur une période de 10 ans, de 2016 à 2026.

Les 4 objectifs du PNFB sont :

- gérer durablement la ressource forestière en France ;
- répondre aux attentes des citoyens et intégrer les projets de territoire ;
- atténuer et adapter la forêt face aux changements climatiques ;
- développer des synergies entre forêts et industries.

Le programme régional forêt-bois (PRFB) Centre-Val de Loire 2019-2029<sup>19</sup> est la déclinaison régionale du plan national forêt bois (PNFB). Ses 4 objectifs sont les suivants :

- améliorer la gestion de la forêt en région centre-val de Loire ;
- garantir un approvisionnement perenne et compétitif de la filière bois ;
- développer les marchés et accompagner le développement des entreprises ;
- dynamiser la communication.

## Le plan simple de gestion<sup>20</sup>

Le plan simple de gestion (PSG) peut aider le propriétaire dans la gestion de son bois ou de sa forêt.

C'est un outil pratique afin de :

- mieux connaître son bois ou sa forêt ;
- définir des objectifs et faciliter les choix et décisions à prendre ;
- prévoir un programme précis de coupes et travaux ;
- établir un bilan périodique ;
- intéresser ses héritiers au patrimoine forestier familial.

Ce document constitue ainsi la « mémoire » de la forêt. Sa réalisation est aussi pour le propriétaire l'occasion d'échanger avec des professionnels de la forêt.

17 <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029573022&categorieLien=id>

18 <https://agriculture.gouv.fr/le-programme-national-de-la-foret-et-du-bois-2016-2026>

19 <http://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr/Programme-regional-de-la-foret-et>

20 <https://www.foretpriveefrancaise.com/n/le-plan-simple-de-gestion/n:147>



Un plan simple de gestion est obligatoire :

- pour toutes les forêts privées d'une surface supérieure ou égale à 25 hectares d'un seul tenant ;
- pour tout ensemble de parcelles forestières appartenant à un même propriétaire, constituant au total une surface supérieure ou égale à 25 hectares, en prenant en compte tous les îlots de plus de 4 hectares situés sur la commune de l'îlot le plus grand et sur les communes contiguës à celle-ci.

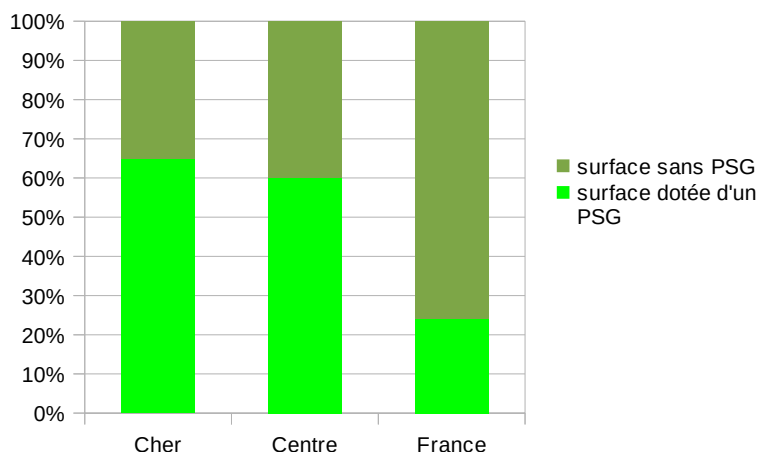
Lorsque ces propriétés ne disposent pas d'un plan simple de gestion agréé, elles sont soumises au Régime spécial d'autorisation administrative : pour toute coupe, une autorisation préalable est à demander à la direction départementale des territoires.

Un plan simple de gestion facultatif peut être réalisé pour les propriétés d'une surface totale d'au moins 10 hectares d'un seul tenant ou non situées sur une même commune ou sur des communes contiguës.

Enfin, il est possible de présenter un plan simple de gestion en commun, avec plusieurs propriétaires voisins.

#### Part de la forêt privée dotée d'un plan simple de gestion

Dans le Cher, une part importante de la forêt privée est gérée selon un plan simple de gestion agréé : 65 % de la surface de forêt privée soit 864 PSG en cours de validité (source CRPF Centre).



source : CRPF Centre



#### Définitions

**Cynégétique** : art de la chasse.

**Grume** : pièce de bois formée d'un tronc ou d'une portion de tronc non équarrie.

**Equarri** : bois de section carrée produit à partir d'un bois rond.

**Equilibre sylvocynégétique** : stade où les populations d'animaux permettent la régénération naturelle et durable de la forêt.

**Régénération naturelle** : faculté d'un écosystème à se reconstituer spontanément, après destruction totale ou partielle du couvert forestier.

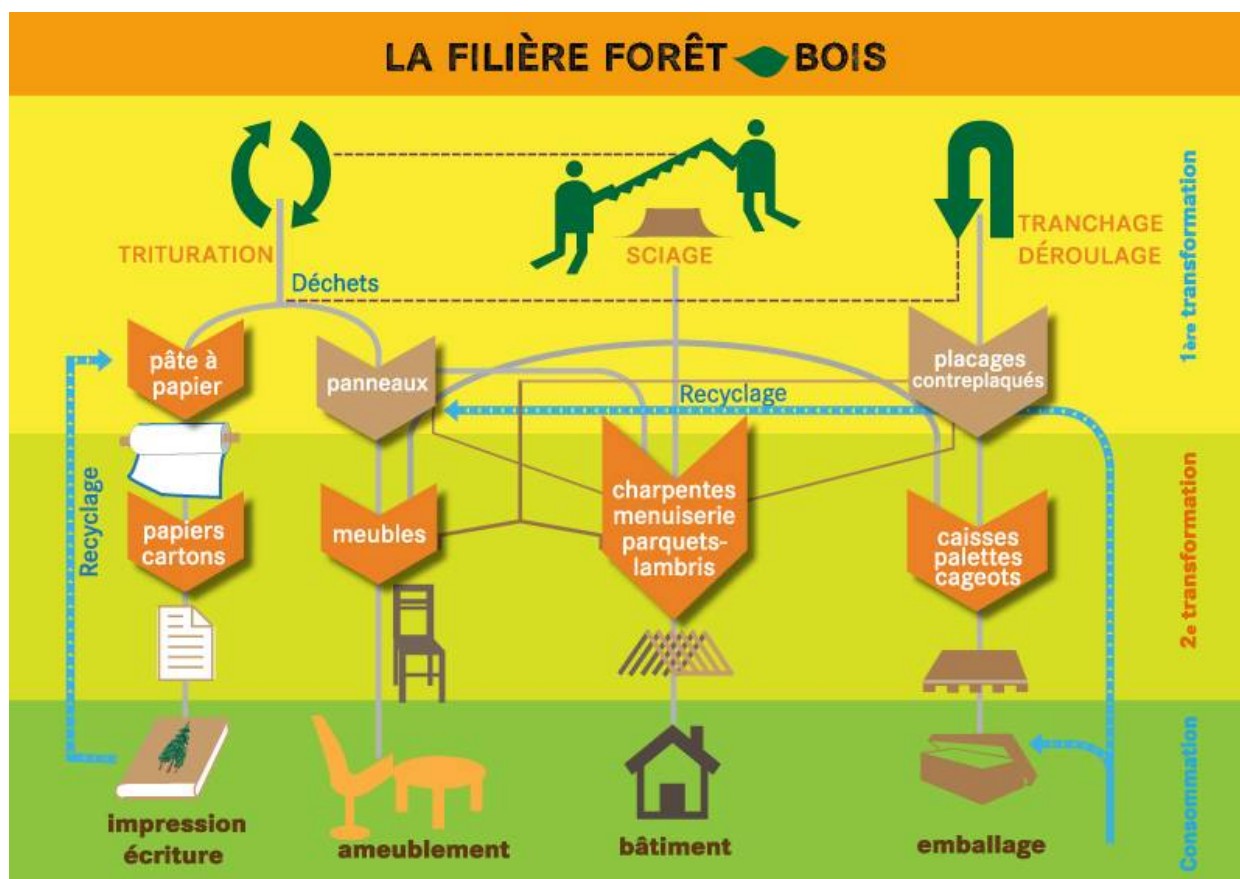
**Zoonose** : maladie ou infections dont les agents se transmettent naturellement des animaux à l'être humain, et vice-versa.

# La filière bois : diversité, complémentarité et source d'emplois<sup>21</sup>

La diversité des acteurs de la filière bois permet de valoriser au mieux l'ensemble du bois, sous toutes ses formes : fibre, sciure, copeaux, sciages, produits à base de bois recomposés.

Les différentes activités de transformation du bois sont parfois complémentaires : les produits connexes de production des uns pouvant être utilisés comme matière première par les autres.

[Un schéma complet est présenté en annexe.](#)



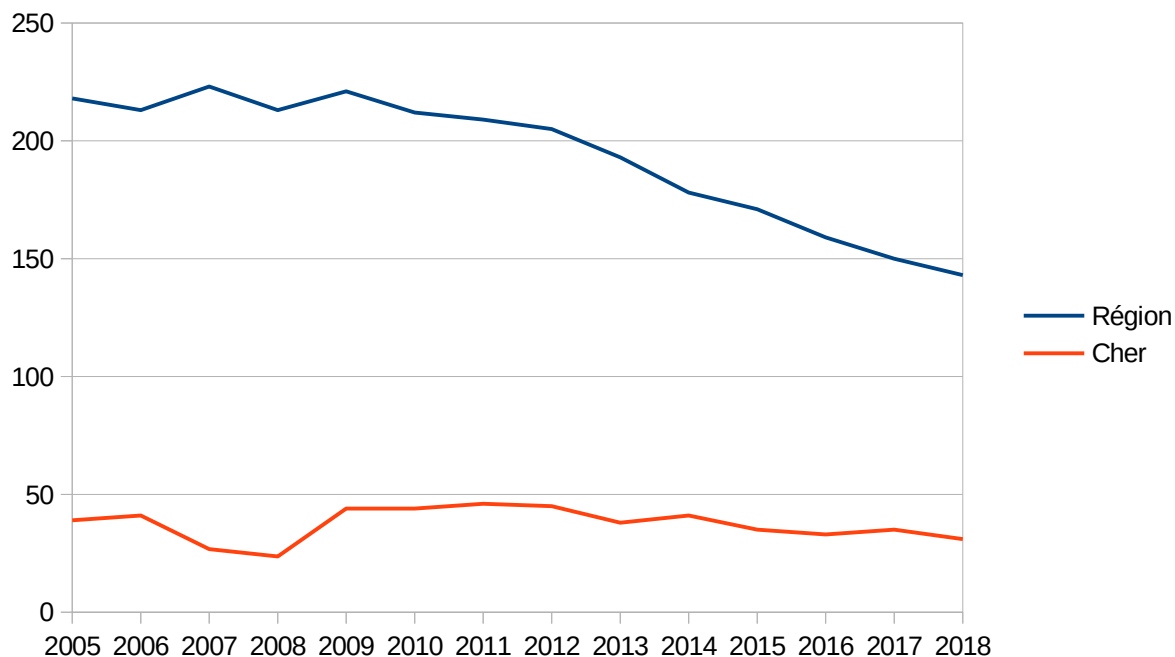
Source : ministère de l'agriculture et de l'alimentation

En France, les activités de la filière bois représentent plus de 200 000 emplois salariés. Si l'on ajoute les artisans et les entreprises du bâtiment qui utilisent cette matière première, la filière bois, avec son activité de commercialisation, emploie près de 450 000 personnes.

Beaucoup de ces emplois se situent en zone rurale. L'activité économique liée à la forêt contribue à dynamiser un tissu local fragile, parfois menacé de désertification.

21 Source : Agreste 2018

## Evolution du nombre d'exploitations forestières



Le nombre d'exploitations forestières du Cher est en baisse comme celui de la région.

Il passe de :

- 39 en 2005 à 31 en 2018 dans le Cher, soit -20 %;
- 218 en 2005 à 143 en 2018 dans la région, soit -34 %.



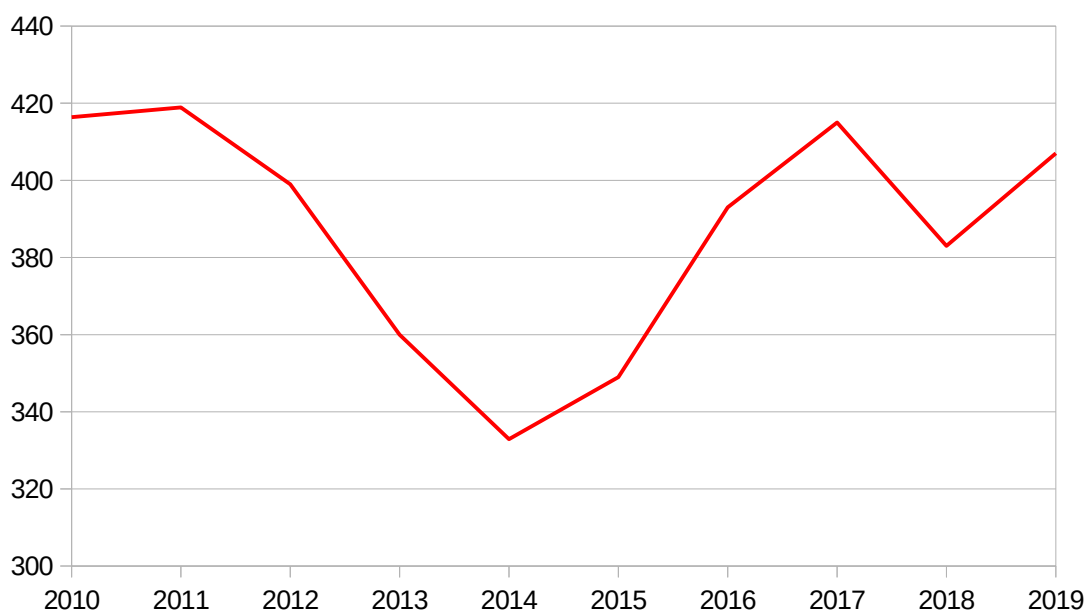
### Définitions

**Exploitation forestière** : entreprise qui achète des arbres sur pied et les revend abattus. Elle peut faire appel à des sous-traitants, bûcherons, débardeurs, transporteurs (Agreste).

## Récoltes, exploitation et certification

Dans le Cher, 407 Mm<sup>3</sup> ont été récoltés en 2019.

Evolution de la récolte en milliers de m<sup>3</sup> (Mm<sup>3</sup>)  
dans le département du Cher



Dans le Cher, le bois certifié représente la moitié du bois récolté. Avec les [certifications](#), les propriétaires et les [exploitants forestiers](#) s'engagent à respecter certaines pratiques de gestion forestière (conservation d'arbres morts, priorité aux essences locales, respect des zones humides, protection des sols, etc).



### Définitions

**Bois certifiés** : bois issus de forêts certifiées et récoltés par des entreprises certifiées (en principe [PEFC](#) ou [FSC](#)).

**Certifications** : [PEFC](#) ou [FSC](#).

**PEFC** : Programme de Reconnaissance des Certifications Forestières. C'est une certification forestière privée qui promeut la gestion durable des forêts [en anglais : « Program for the Endorsement of Forest Certification schemes »].

**FSC** : C'est un label environnemental, dont le but est d'assurer que la production de bois ou d'un produit à base de bois respecte les procédures garantissant la gestion durable des forêts [en anglais : « Forest Stewardship Council »].

## La première transformation

Elle produit :

- du bois énergie ;
- du bois d'industrie ;
- du bois d'œuvre.

Le bois énergie et le bois d'industrie utilisent des bois de petits diamètres, inférieurs à 20 cm, qui ne sont pas débités.

Pour le bois énergie, les bois sont traités en stère, en tonne ou en plaquette.

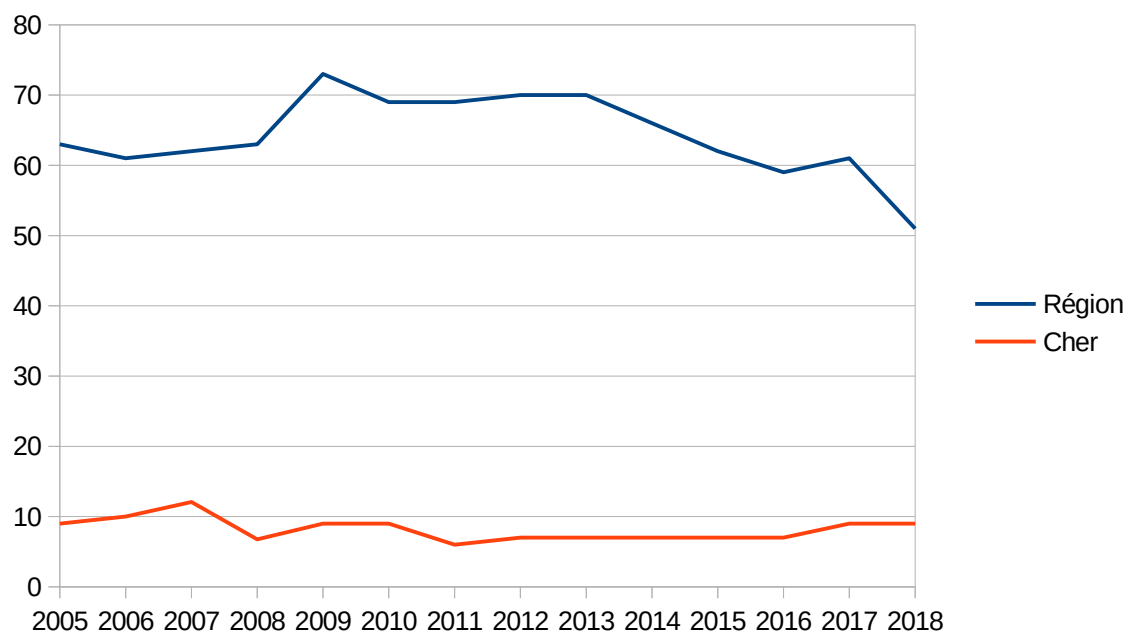
Pour le bois d'industrie, les bois sont transformés

- en bois ronds pour les poteaux et piquets ;
- en bois de trituration : déchiquetés, broyés pour des plaquettes, des panneaux de particules ou défibrés, déchiquetés pour des papiers et du carton.

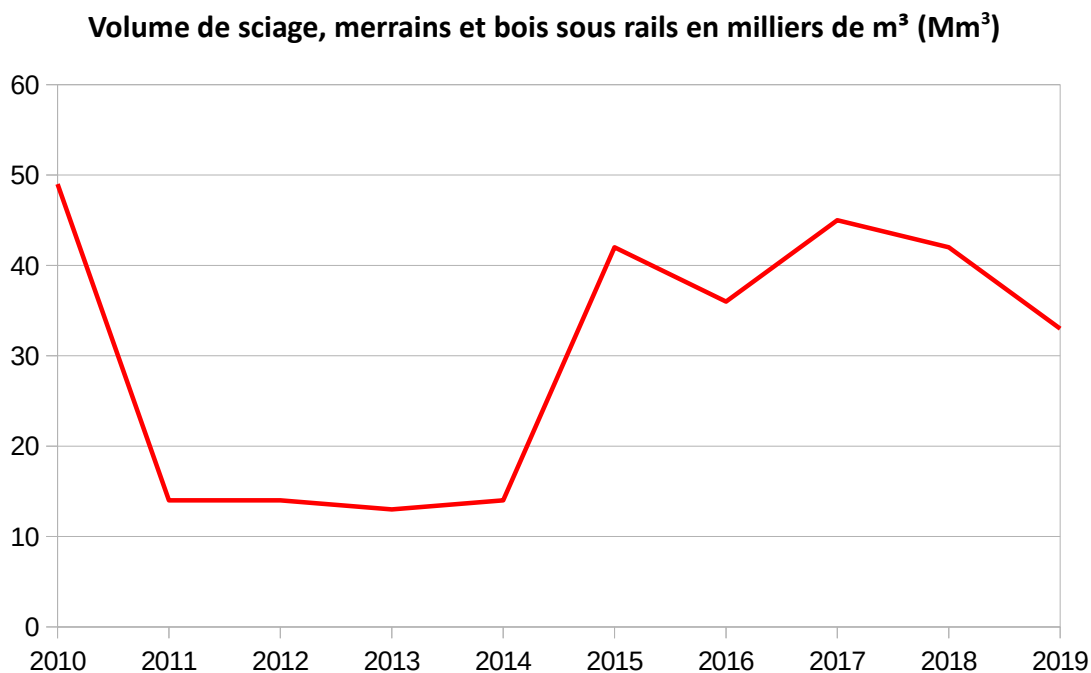
Le bois d'œuvre utilise des bois de gros diamètres, supérieurs à 20 cm, qui sont débités :

- par sciage pour obtenir de la charpente, des planches à palettes, du coffrage, des traverses de chemin de fer : **bois sous rail** et des plots et **avivés** pour menuisiers et ébénistes ;
- par déroulage pour obtenir selon la qualité des feuilles de placage pour contreplaqués, panneaux, chaises, lattes de sommier ou des caisses, cageots, boîtes à fromage, etc ;
- par tranchage pour obtenir des feuilles de placage pour coller sur des panneaux de particules des meubles ;
- par fendage pour obtenir des merrains et des bardeaux.

Evolution du nombre de scieries



Le nombre de scieries du Cher est stable, 9 en 2018, alors que celui de la région est en baisse passant de 63 en 2005 à 51 en 2018.



Le volume de sciage est de 33Mm<sup>3</sup> en 2019 sur le Cher, en baisse de 33 % entre 2010 et 2019. La baisse du volume de sciage est de 24 % sur la région et de 6 % sur la France métropolitaine.<sup>22</sup>



#### Définitions

**Bois sous rails** : bois utilisés pour les traverses de chemins de fer.

**Avivé** : longue section rectangulaire de bois scié qui sert de matériau de base à la plupart des travaux de menuiserie et d'ébénisterie.

## La deuxième transformation

Elle est réalisée par les secteurs d'activités suivants :

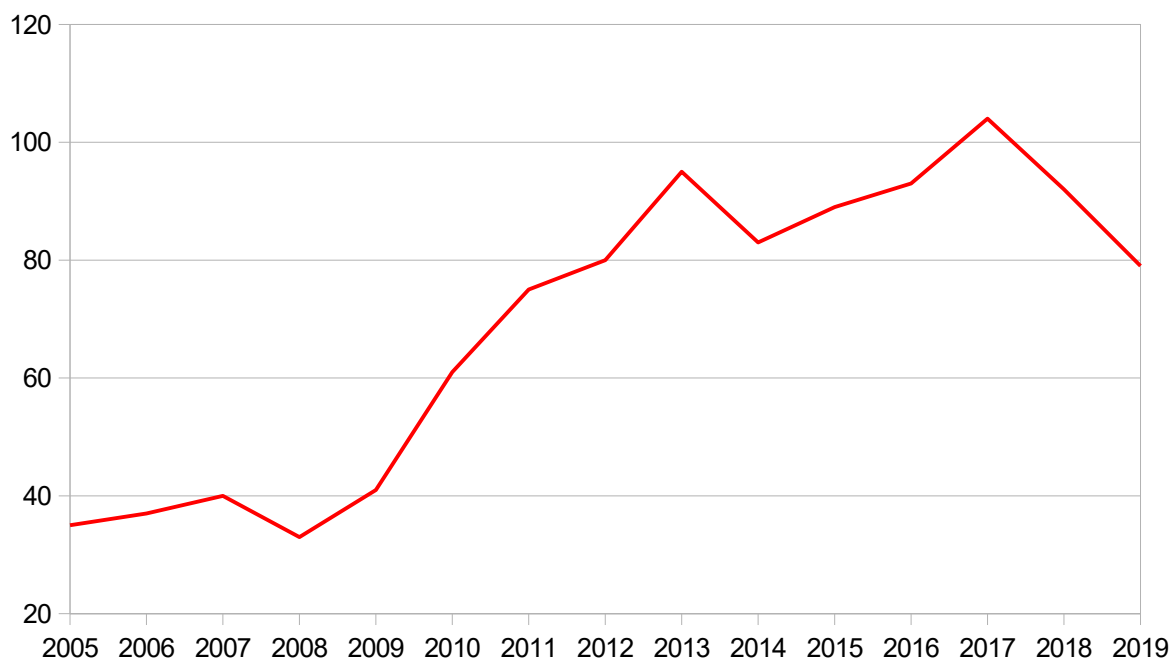
- construction ;
- charpente ;
- emballage ;
- valorisation par rabotage ;
- menuiserie ;
- ébénisterie ;
- métiers d'art.

<sup>22</sup> <https://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr/Les-exploitations-forestieres-et,74>

## Le bois-énergie<sup>23</sup>

La récolte de bois énergie dans le Cher est de 78Mm<sup>3</sup> en 2019, ce qui représente 19 % de la récolte totale.

Evolution de la récolte de bois énergie en milliers de m<sup>3</sup> (Mm<sup>3</sup>)



La production d'énergie à partir du bois constitue un gisement énergétique considérable et disponible localement et à un coût bien inférieur à celui des énergies fossiles. La filière bois-énergie permet de valoriser les sous-produits et déchets d'autres filières du bois (branches non utilisées et bois de coupe de faible valeur marchande, déchet d'élagage, déchets de scieries, etc).

Le bois issu de la taille des haies est utilisé dans certaines initiatives locales. Dans le sud du département, la SCIC-Berry Énergie Bocage, créée en 2006, a pour vocation la valorisation énergétique du bocage dans le Boischaud, en produisant et en vendant du bois plaquette. La taille des haies permet l'entretien du paysage de bocage en fournissant du bois énergie.

Dans l'optique du développement des énergies renouvelables sur le territoire, la région et l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) proposent d'établir des Contrats d'Objectif Territorial Énergies Renouvelables (COT EnR).

Le COT EnR est un programme de développement des énergies renouvelables à l'échelle d'un territoire. Il est porté par une structure publique dont le périmètre d'action couvre ce territoire.

23 Source : Draaf-Agrete 2019

Dans le département du Cher on distingue 2 COT EnR :

- 1 COT EnR dans le sud des départements du Cher et l'Indre : il comprend le Pays Berry Saint-Amandois et le Pays de la Châtre en Berry ;
- 1 COT EnR pour le pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) Centre Cher.

Le Cher compte 25 chaufferies collectives ou industrielles au bois.

Une structure d'approvisionnement existe dans le Cher à Saulzais-le-Potier (SCIC Berry énergie bocage).

Le département compte trois plate-formes de production et stockage de bois énergie :

- Dufeu-Véolia à Bourges ;
- SCIC Berry Énergie Bocage à Saulzais le Potier ;
- Unisylva à Sancoins.

### **Un réseau de chaleur emblématique dans le Cher<sup>24</sup>**

La maison médicale de la Noue à Vierzon a optimisé ses coûts de fonctionnement grâce au bois. L'ensemble du réseau fonctionne avec un taux de couverture bois d'au moins 85 % chaque année.

7 bâtiments sont alimentés actuellement soit

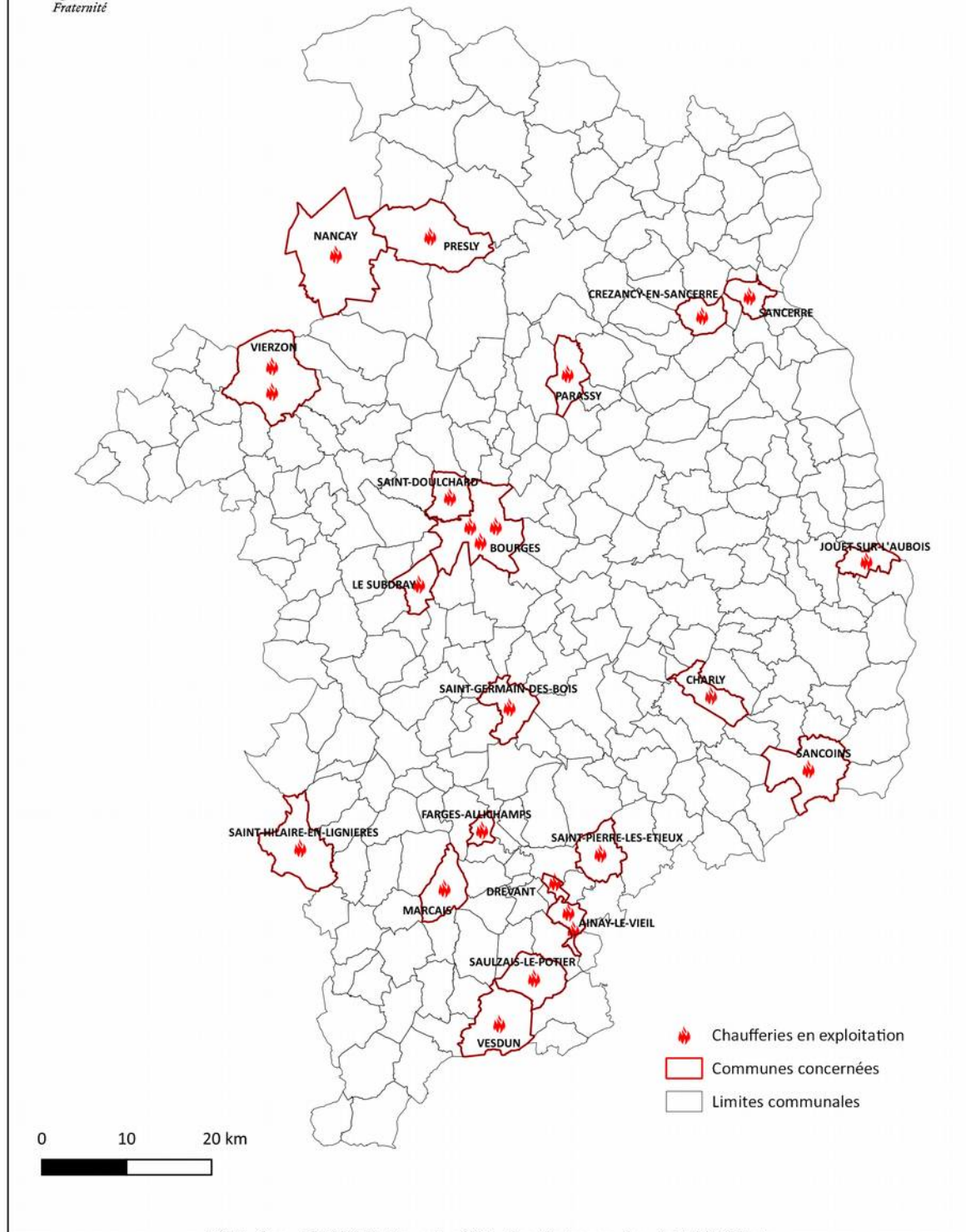
- 22 000 m<sup>2</sup> chauffés ;
- une consommation de 3 300 MWh par an ;
- 540 mètres de réseau de chaleur ;
- 25 m<sup>3</sup> de cendres par an revalorisées en engrais.

Une réflexion sur l'extension du réseau est en cours pour alimenter d'autres bâtiments publics proches.

---

24 Source : ADEME 20 septembre 2019





# Récapitulatif : les chiffres



## Caractéristiques de la forêt

Inventaire forestier 2013-2017 par l'IGN

**Surface forestière** : 189 000 hectares soit 19 % de la surface régionale

**Taux de boisement** : 26 %

**Part de feuillus** : 89 %

**Part de forêt privée** : 86 %

**Volume de bois sur pied** : 35 Mm<sup>3</sup> soit 20 % du volume régional

**Production en volume** : 1,1 Mm<sup>3</sup>/an soit 19 % de la production régionale



## Exploitation forestière

Agreste 2019 par la DRAAF

**Récolte de bois d'œuvre** : 134 608 m<sup>3</sup>

**Récolte de bois d'industrie** : 193 415 m<sup>3</sup>

**Récolte de bois énergie** : 78 813 m<sup>3</sup>

**Total récolté en 2019** : 406 836 soit 20 % du total régional



## Production de sciage

Agreste 2019 par la DRAAF

**Merrains et bois sous rails** : 929 m<sup>3</sup>

**Total sciage** : 33 257 m<sup>3</sup> soit 24 % du total régional



## Pour en savoir plus

### Connaître la forêt de la région Centre Val de Loire :

le site de la DRAAF centre Val de Loire : <http://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr/Foret-Bois>

### Comprendre la forêt par l'ONF :

<https://www.onf.fr/onf/forets-et-espaces-naturels/+1f::comprendre-la-foret.html>

### Connaître et gérer sa forêt privée par le CNPF :

<https://www.cnpf.fr/>

<https://www.foretpriveefrancaise.com/>

### Comprendre la filière bois par le ministère de l'agriculture et de l'alimentation :

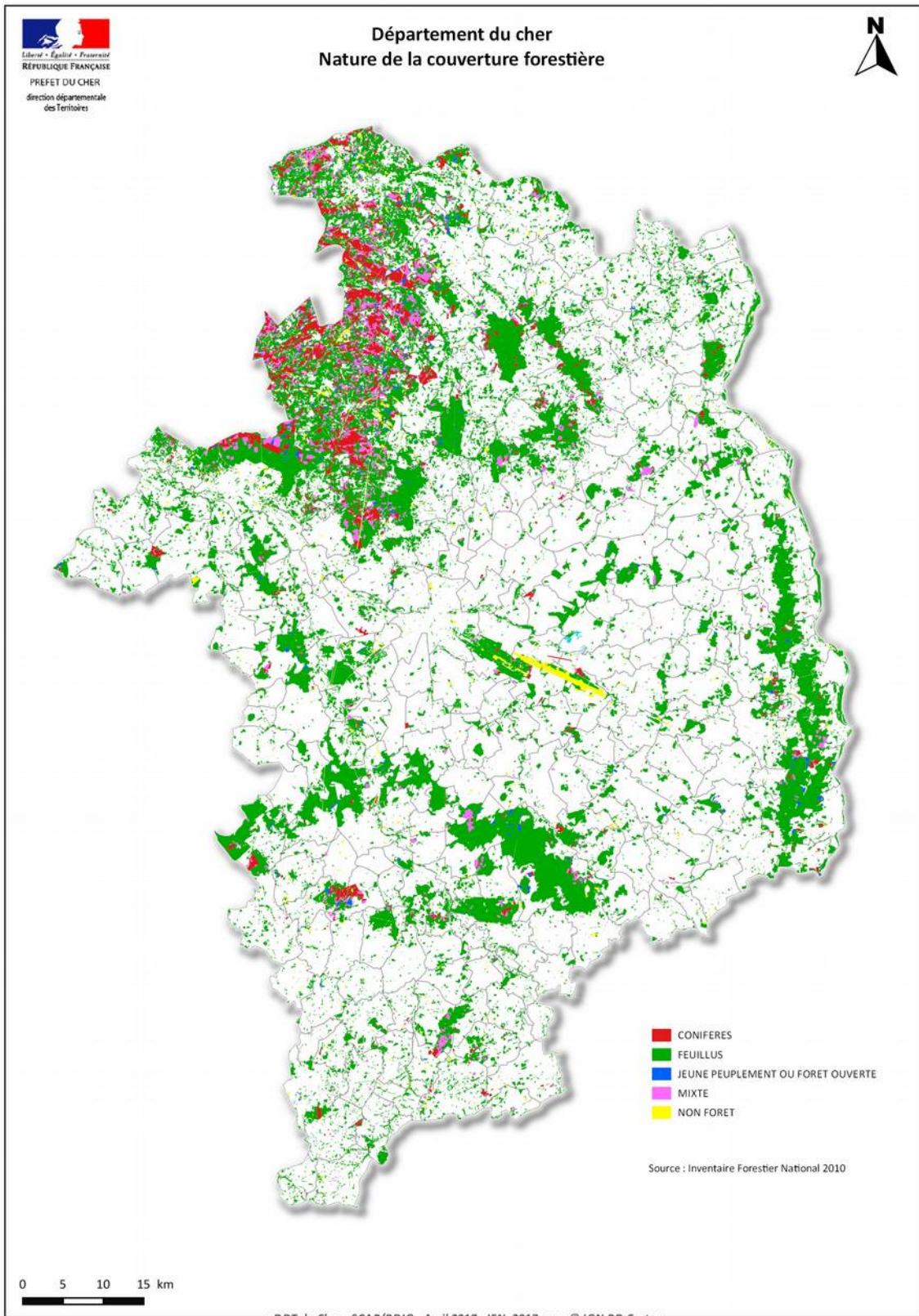
<https://agriculture.gouv.fr/la-filiere-bois-diversite-et-qualites>

### Obtenir des données :

Inventaire forestier de l'IGN : <https://inventaire-forestier.ign.fr/>

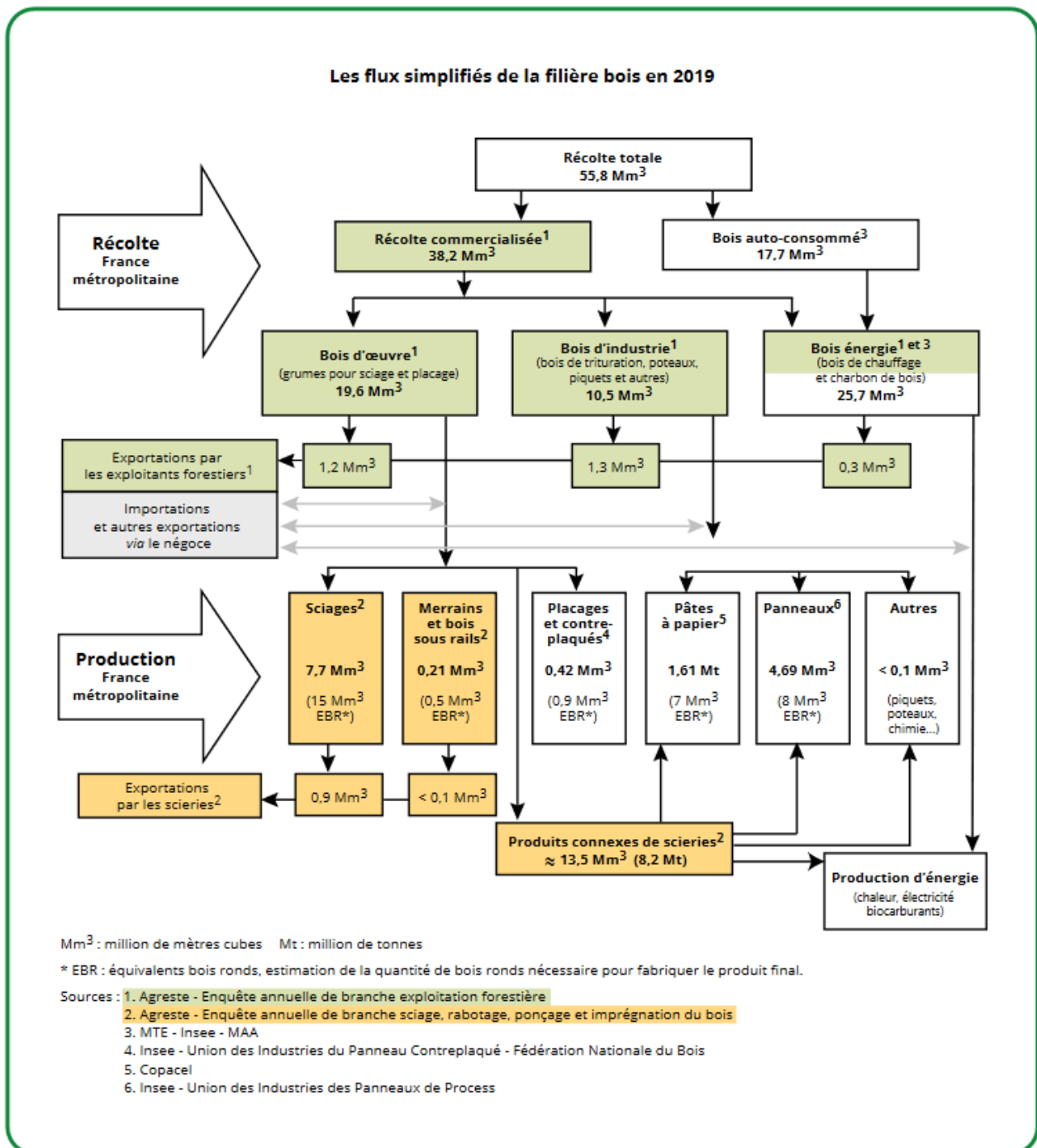
les données Agreste par la DRAAF : <http://agreste.agriculture.gouv.fr/>

# Annexe 1 : carte du peuplement



# Annexe 2 : schéma d'ensemble de la filière bois

Source : Agreste agriculture 2019<sup>25</sup>



25 <https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/download/publication/publie/Pri2102/Primeur%202021-2%20Bois&Sciages2019.pdf>